



APPEL A PARTICIPATION

**« Mieux connaître la vulnérabilité de mon territoire
et l'adapter aux effets du changement climatique »**

Formation-action à destination des collectivités

Date limite de dépôt des dossiers
20 juin 2014

Avec le soutien de :



Le Stratège-Péri
18 rue Gabriel Péri – 69100 VILLEURBANNE
Tél. +33 (0)4 78 37 29 14 – Fax +33 (0)4 78 37 64 91
www.raee.org – raee@raee.org

Quelques éléments de contexte sur la question climatique en Rhône-Alpes :

Le climat change en région. Les effets les plus connus et perceptibles dès à présent sont le renforcement de périodes de canicule et de sécheresse. De ces changements découlent d'autres impacts potentiels du changement climatique en Rhône-Alpes sur :

- l'eau : baisse du niveau des ressources en eau avec des étiages plus sévères et montée de la température des cours d'eau entraînant des tensions accrues sur les prélèvements d'eau et un risque de dégradation de la qualité des eaux ;
- la biodiversité et les paysages : extension vers le nord de la forêt méditerranéenne, réduction voire extinction de certains peuplements régionaux, transformation des milieux remarquables notamment en zone de montagne ;
- la santé : risque sanitaire lié à l'augmentation des fortes chaleurs et épisodes caniculaires et leurs conséquences sur la pollution atmosphérique à l'ozone en été ;
- les risques naturels : augmentation des risques d'inondation et de crues torrentielles, incendies ...
- l'aménagement, l'urbanisme et l'habitat : inconfort thermique dans l'habitat en ville (en particulier, construction des années 1950/1960) lié au phénomène d'îlot de chaleur urbain, diminution des possibilités d'arrosage, exposition accrue des infrastructures aux risques (notamment crues...);
- les activités économiques, en particulier les secteurs agricoles et sylvicoles, mais aussi le tourisme et les installations industrielles fortement utilisatrices d'eau, notamment pour la production d'énergie.

Les impacts du changement climatique varient d'un territoire à l'autre et nécessitent donc la mise en place de stratégies locales d'adaptation. L'adaptation se définit en effet comme l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques (3^{ème} rapport du GIEC 2001).

Dans cet esprit, l'adaptation est aussi une opportunité de répondre au défi énergétique, mais aussi à d'autres défis économiques et sociaux.

Les points clés d'une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique :

- **la mobilisation des acteurs** : l'adaptation au changement climatique nécessite une modification des pratiques de différentes catégories d'acteurs (habitants, agriculteurs, acteurs de la santé...) qu'il convient de mobiliser.
- **la gestion de la surconsommation estivale d'énergie et d'eau** : la hausse des températures risque d'impacter le confort des personnes et d'entraîner l'utilisation renforcée de la climatisation et donc une hausse des consommations d'énergie. La demande en eau en période estivale risque parallèlement d'augmenter pour le rafraîchissement de dispositifs industriels et/ou de production d'énergie, mais aussi pour l'irrigation. Ceci risque de renforcer les conflits d'usage des ressources (besoins des populations, entreprises, systèmes agricoles, ...);
- **la prévention des biens et des personnes** : l'augmentation des risques (inondations, crues torrentielles, incendies...) appelle une adaptation des services et plans de prévention et de gestion des risques. Ces risques doivent également être intégrés davantage en amont dans les planifications pour limiter les opérations d'aménagement ou de réhabilitation d'équipements ou de logements mal adaptés aux évolutions climatiques ;
- **la limitation d'un renforcement des inégalités** : les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, enfants, ...) seront aussi celles qui subiront le plus les effets du changement climatique : inconfort en période de canicule, allergies et difficultés respiratoires ... ;
- **la gestion des services rendus par les éco-systèmes** : rafraîchissement par des actions de végétalisation en ville et/ou développement des énergies renouvelables locales (eau, bois, gaz naturel...) sont autant de dispositifs qui limiteront le recours à des dispositifs consommateurs en énergie et donc renforçant le phénomène de réchauffement climatique. L'approche par l'adaptation aux effets du changement climatique rejoint en ce sens celle de l'atténuation des émissions de GES.

Ressources sur le sujet en Rhône-Alpes :

- guides « climat : réussir le changement », RAEE, 2011-2014 (la rédaction a associé de nombreux participants au groupe de réflexion et d'action sur l'adaptation au changement climatique - GRAACC) :

http://www.ddrhonealpesraee.org/adaptation_aux_effets_du_changement_climatique.php

- travaux de l'Observatoire régional des effets du changement climatique: <http://orecc.rhonealpes.fr>

Mis en place par l'Etat (DREAL – ADEME) et la Région, l'ORECC est un observatoire conçu au bénéfice de tous : acteurs de la sphère publique, associations, acteurs économiques, universitaires, grand public,... Lancé en 2013, les objectifs de l'ORECC sont la mise à disposition et le partage avec les acteurs de Rhône-Alpes d'éléments de connaissances sur le changement climatique et ses effets ainsi que de méthodes et d'analyses pour accompagner la mise en place de stratégies d'adaptation.

Contexte:

Afin de renforcer la prise en compte de l'adaptation par les territoires, la Région Rhône-Alpes a soutenu de 2011 à 2013 l'élaboration par Rhônalénergie-Environnement d'un outil **méthodologique « Climat : réussir le changement »** en trois volumes

Volume 1 : Engager son territoire dans une démarche d'adaptation

www.ddrhonealpesraee.org/doc/ddrhonealpes/climat_reussir_lechangement_vol1_BASSE%20DEF%20WEB.pdf

Volume 2 : Mettre en œuvre un projet territorial intégrant l'adaptation

www.ddrhonealpesraee.org/doc/ddrhonealpes/FINAL%20brochure_100p_raee-web.pdf

Volume 3 : Comprendre la complexité du changement climatique

http://www.ddrhonealpesraee.org/doc/ddrhonealpes/brochure_raee_vol3_bd.pdf

En 2014, Rhônalénergie-Environnement propose, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, d'accompagner la mise en pratique de ces travaux en développant une formation-action à destination des territoires rhônalpins.

Objectifs de la formation-action pour les territoires :

- Connaître les principes du changement climatique et organiser le repérage de ses effets sur le territoire (pré-diagnostic) :
 - o actions possibles : définition des principaux indicateurs d'impact, mise en place d'un réseau d'observateurs, ou rédaction d'un cahier des charges d'étude de la vulnérabilité du territoire...
- Renforcer la prise en compte de manière transversale de l'adaptation dans les politiques publiques de la collectivité et pour ce faire, identifier la stratégie et des actions phares d'une politique d'adaptation
 - o actions possibles : sensibilisation/formation des services, définition d'un plan d'actions (choix des documents stratégiques à réviser, choix d'actions prioritaires ou adaptation des actions existantes au contexte du changement climatique ...)

Pour ce faire, l'Agence propose d'accompagner au moins 6 territoires de manière individuelle et collective (5 jours RAEE pour des rencontres, relecture de documents, contributions.... auprès de chaque territoire et 3 journées collectives de travail inter-territoires). Les journées inter-territoires seront ouvertes à une plus large participation de collectivités rhônalpines.

À qui s'adresse l'appel à participation ?

Les territoires ciblés pour un accompagnement individuel sont en priorité les :

- Intercommunalités de moins de 50 000 habitants.
- Structures porteuses de Contrats de développement durable de Rhône-Alpes,
- Parcs naturels régionaux.

Les territoires obligés par la loi Grenelle pour la réalisation d'un PCET pourront être associés sur les temps collectifs mais ne sont pas éligibles à l'accompagnement individuel de cet appel à participation.

Quels seront les apports de la formation-action ?

- Sensibilisation sur la problématique « Climat » et transmission d'outils d'animation et de méthodologie ;
- Aide à l'élaboration d'une méthode d'animation de la réflexion participative ;
- Soutien à la définition des besoins d'études pour une meilleure connaissance des impacts du changement climatique ;
- Aide à l'intégration de la question climatique dans l'ensemble des politiques et à la définition d'un plan d'actions.

Quels critères de sélection ?

- Projet en cours ou à monter entre 2014 et 2015
- Engagement des responsables de la structure à porter la démarche
- Disponibilité de 2 personnes de la collectivité, impliquées dans le projet, pour la participation aux réunions de formation

Quelles modalités de soutien ?

6 territoires seront sélectionnés pour un accompagnement individualisé. Ces projets seront examinés et travaillés avec l'appui de RAEE (5 jours de RAEE) mais aussi en journées de formation inter territoires (3 journées) avec les équipes projets (chargés de mission et élus).

Ces journées de mises en commun, ouvertes aux autres collectivités de Rhône-Alpes permettront l'apport d'expérimentations d'autres territoires. A travers ces rencontres collectives et cet accompagnement individualisé, les porteurs pourront approfondir et enrichir leur démarche.

Dans un objectif de capitalisation de la formation-action, les travaux des collectivités lauréates seront diffusés et valorisés dans le cadre de l'Observatoire régional des effets du changement climatique (diffusion du retour d'expérience, intégration des initiatives dans le repérage des initiatives sur le sujet en Rhône-Alpes....).

Les expériences seront également valorisées par la suite par RAEE dans ses différents réseaux.

Comment répondre ?

Les candidats fourniront :

- un courrier d'engagement de la structure dans la démarche, signé par un responsable ou un élu.
- Un mini-dossier de 2 pages maximum, présentant :
 - o le contexte et l'état d'avancement de la réflexion de la structure porteuse sur l'adaptation
 - o les attentes et la motivation de la structure à participer à la formation-action
 - o les résultats attendus de cette implication
 - o l'équipe projet choisie (nom des personnes) et les moyens dédiés

Le dossier de candidature sera adressé avant le 20 juin 2014 par mail à :

laurence.monnet@raee.org et peter.szerb@raee.org

Les projets sélectionnés seront informés par retour de mail après examen du dossier avant fin juillet suite au comité de sélection.

1ère journée de formation à prévoir fin septembre 2014 à Lyon.